

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL
D'ÉLECTRIFICATION
ET D'ÉQUIPEMENT RURAL

—

Extrait du registre des délibérations du Bureau syndical

Réunion du vendredi 12 juillet 2021

Date de convocation : 23 juin 2021	Nombre de membres { présents : 16 absents : 5
Nombre de membres en exercice : 21	
Date d'affichage : 17 juillet 2021	

Décision ADOPTÉE : { Voix POUR : 16
Voix CONTRE : 0
Abstentions : 0 – Décision n° B2021-24

OBJET : Convention avec le Syndicat départemental de la Voirie pour l'extension du parking du SDEER

L'an DEUX MIL VINGT-ET-UN, le DOUZE du mois de JUILLET, lundi à 9 heures 30, les membres du Bureau du SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉLECTRIFICATION ET D'ÉQUIPEMENT RURAL DE LA CHARENTE-MARITIME se sont réunis à Saintes, au siège d'EAU 17, sous la présidence de Monsieur François BRODZIAK, Président, suite à une convocation du 23 juin 2021.

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. François BRODZIAK, Président, MM. Christophe CABRI, Jean-Luc FOURRÉ, Thierry LESAUVAGE et Denis ROUYER, Mme Lydie DEMENÉ, MM. Jean-Marie PETIT et Daniel BOURSIER, Vice-présidents, MM. Sylvain LESPINASSE, Mme Marcelle LYONNET, MM. Daniel PATTEDOIE, Patrick ORGERON, Jacky PROUTEAU, Christian LUCAZEAU, Jean-Paul GOUSSARD et Pierre GEOFFROY, formant la majorité des membres en exercice.

ÉTAIENT EXCUSÉS : M. Christophe BERTAUD, Mme Mariette ADOLPHE, MM. Julien DURESSAY, Franck PETITFILS et Bernard LEPIE.

ÉTAIENT ABSENTS : NN.



M. le Président explique que, dans le cadre de l'augmentation du nombre d'agents du SDEER et du nombre de véhicules de service, le SDEER a pris attache avec le Syndicat départemental de la Voirie (SDV17), voisin immédiat, pour envisager l'extension des parkings aériens du SDEER.

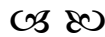
Le SDV17 propose de réaliser le parking via une convention de maîtrise d'œuvre et de réalisation de travaux.

Le projet présenté par le SDV17 consiste à créer 9 places supplémentaires, ainsi qu'à détecter et géoréférencer l'ensemble des réseaux souterrains sur les parcelles du SDEER et à installer des fourreaux destinés à accueillir ultérieurement des câbles électriques pour :

- l'éclairage extérieur ;
- l'alimentation de bornes de recharge de véhicules électriques ;
- l'évacuation de l'électricité produite par une ombrière photovoltaïque également en projet.

L'enveloppe prévisionnelle est de 45 000 euros (HT).

M. le Président propose au Bureau de se prononcer sur le projet de convention présenté.



LE BUREAU SYNDICAL, APRÈS AVOIR ENTENDU CET EXPOSÉ ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS :

- 1 - Décide de l'extension du parking du SDEER ;
- 2 - Accepte les termes du projet de convention présenté par le SDV17 ;
- 3 - Donne mandat à M. le Président ou M. le 2^{ème} Vice-président pour signer le projet de convention, après y avoir apporté tout amendement nécessaire, le cas échéant, et tout document nécessaire à la conduite de ce projet d'extension du parking du SDEER.

Nota : le projet de convention présenté est annexé à la présente délibération.

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus, tous les membres présents ayant signé le registre.

*Pour copie certifiée conforme,
Le 2^{ème} Vice-président,
Jean-Luc FOURRÉ*